

Séance Officielle du 15 février 2010

DELIBERATION N° 14-2010

**BUDGET PRIMITIF 2010 - CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2007/2013
DEMANDE DE SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS**

LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;

VU le contrat de développement entre l'Etat et la Collectivité Territoriale signé le 8 juin 2007 pour la période 2007/2013 ;

VU le rapport « Opérations au titre du contrat de développement 2007/2013 » présenté dans le cadre de l'examen du projet de Budget Primitif 2010 ;

VU l'avis de la Commission Mixte réunie le 09 février 2010 ;

SUR le rapport de son Président ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :**

Article 1 :

Le Conseil Territorial **sollicite** de l'Etat au titre de la fiche I-10 du Contrat de Développement 2007/2013 intitulée «Création d'espaces d'interprétation » **une subvention d'un montant de 200 000 €** pour le financement de l'opération « Maison de la Nature » prévue au Budget Primitif 2010.

Article 2 :

Le Conseil Territorial **sollicite** de l'Etat au titre de la fiche III-5 du Contrat de Développement 2007/2013 intitulée «Hangar sous douane du quai du commerce – Port de Saint-Pierre» **une subvention d'un montant de 200 000 €** pour le financement de la phase « étude » prévue au Budget Primitif 2010.

Article 3 :

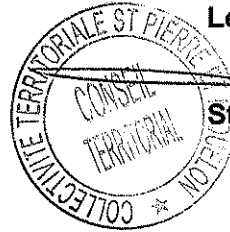
Le Conseil Territorial **sollicite** de l'Etat au titre de la fiche IV-1 du Contrat de Développement 2007/2013 intitulée «Couverture des courts de tennis» **une subvention d'un montant de 350 000 €** pour le financement de la première tranche de travaux prévue au Budget Primitif 2010.

Article 4 :

Les documents nécessaires à l'instruction des demandes de subventions seront communiqués au Service des Actions de l'Etat et des Finances de la Préfecture de la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Adopté

15 voix pour
0 voix contre
0 abstention
Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 14
Conseillers votants : 15



Le Président,

Stéphane ARTANO.

